

Déploiement de Glassia : foire aux questions

VERSION 1.0

La Société canadienne du sang a pour mandat d'approvisionner les hôpitaux canadiens (hors Québec) en protéines plasmatiques et en produits connexes (PPPC) afin que les médecins cliniciens et leurs patients puissent y avoir accès. Le présent document regroupe de nombreuses questions fréquentes ou importantes concernant le déploiement de Glassia en tant que produit figurant sur la liste nationale de PPPC gérée par la Société canadienne du sang.

Les questions et réponses ci-dessous sont classées en différentes sections : informations générales, puis les différentes parties intéressées et enfin quelques thématiques particulières. Des listes de vérification définissant les étapes permettant d'avoir accès à Glassia par le biais des laboratoires de médecine transfusionnelle et de Bayshore Pharmacy en Alberta figurent également à la fin du document.

S'il vous reste néanmoins des questions non traitées dans les rubriques ci-après, veuillez vous adresser à la Société canadienne du sang en écrivant à : PPRPFomularyProgram@blood.ca.

La présente FAQ est mise à jour en permanence. Veuillez noter le numéro de version ci-dessus.



Information générale

Qu'est-ce que Glassia?

Glassia est un inhibiteur de l'alpha1-protéinase issu de plasma (IA1-P). Il est indiqué pour le traitement d'augmentation et d'entretien chronique chez les adultes présentant un emphysème cliniquement manifeste attribuable à un déficit héréditaire sévère en IA1-P, également appelé déficit en alpha-1-antitrypsine (AAT).

Pourquoi Glassia est-il ajouté à la liste des protéines plasmatiques et produits connexes de la Société canadienne du sang?

Sachant que Glassia est un produit fabriqué à partir de plasma, il figure sur la liste des protéines plasmatiques et produits connexes de la Société canadienne du sang. Nous avons pour mandat d'approvisionner les hôpitaux canadiens (hors Québec) en protéines plasmatiques et en produits connexes afin que les médecins cliniciens et leurs patients puissent y avoir accès.

Comment Glassia a-t-il été choisi comme IA1-P pour la liste des protéines plasmatiques et produits connexes de la Société canadienne du sang?

Glassia a été retenu à la suite de l'appel d'offres pour des IA1-P émis par la Société canadienne du sang. Cet appel d'offres était ouvert à tous les produits correspondants disposant d'un avis de conformité de Santé Canada. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont approuvé l'inclusion de Glassia sur la liste nationale de protéines plasmatiques et produits connexes.

Quand Glassia sera-t-il disponible?

Glassia pourra être commandé par les laboratoires de médecine transfusionnelle (banques de sang) auprès de la Société canadienne du sang à compter du 29 février 2024. La possibilité de commander le produit pour les patients pourra varier entre les banques de sang du pays.

Veuillez noter qu'en Alberta, Glassia sera distribué et livré aux patients par Bayshore Pharmacy et devrait être disponible à partir du 18 mars 2024.



Patients

Quels patients pourront avoir accès à Glassia?

Glassia figure sur la liste des protéines plasmatiques et produits connexes assujettis à certains critères d'admissibilité. Glassia pourra être commandé pour des patients adultes présentant un déficit grave en IA1-P ainsi que des signes cliniques d'emphysème et qui répondent aux critères suivants* :

- Le pneumologue a confirmé le diagnostic de déficit grave en IA1-P ainsi que des signes cliniques d'emphysème et a indiqué que le traitement par un produit à base d'IA1-P serait bénéfique au patient.
- Déficit en IA1-P, défini par une concentration sérique d'IA1-P $< 11 \mu\text{mol/l}$ ou $< 57 \text{ mg/dl}$ avant le début du traitement.
- Signes cliniques d'obstruction (VEMS $< 80 \%$).
- Patient non-fumeur depuis au moins six mois.
- Patient n'ayant pas reçu de greffe pulmonaire.

* Les critères sont basés sur les recommandations de l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé.

Les patients recevant actuellement Prolastin-C (financé par le gouvernement) devront-ils passer à un traitement par Glassia?

Les patients qui reçoivent actuellement le produit financé par le gouvernement Prolastin-C et qui répondent aux critères d'admissibilité devront passer à Glassia et sont invités à communiquer à cet égard avec leur fournisseur de soins de santé dans les plus brefs délais.

Comment un patient est-il approuvé pour avoir accès à Glassia?

Les patients doivent s'adresser à leur pneumologue ou à leur fournisseur de soins primaires pour déterminer si un traitement par Glassia est approprié dans leur cas et s'ils répondent aux critères d'admissibilité. Glassia figurant sur la liste des protéines plasmatiques et produits connexes assujettis à des critères d'admissibilité, les médecins prescripteurs (pneumologues) doivent remplir le formulaire *Demande de protéines plasmatiques pour un patient désigné* et le transmettre à la Société canadienne du sang. Après évaluation de la demande afin de confirmer l'admissibilité, un contrat de patient désigné sera créé en cas d'approbation, puis transmis au médecin prescripteur.



Comment les patients approuvés obtiennent-ils le médicament?

Comme pour tout autre produit figurant sur la liste des protéines plasmatiques et produits connexes de la Société canadienne du sang, les patients recevront le produit par l'entremise des laboratoires hospitaliers de médecine transfusionnelle.

Ce n'est qu'en Alberta que Glassia sera distribué et livré aux patients par le biais de Bayshore Pharmacy (dans le cadre d'un nouveau projet pilote de la Société canadienne du sang).

Comment et où Glassia sera-t-il administré?

Pour la plupart des patients, l'administration de Glassia sera réalisée dans des cliniques pour perfusion d'Innomar. Les patients auront également la possibilité de recevoir une formation pour effectuer la perfusion à domicile. Le personnel du programme d'aide aux patients de Takeda, intitulé OnePath, communiquera avec les patients inscrits afin de fixer les rendez-vous et de fournir des instructions sur le transport des produits devant être perfusés.

Quels sont les services offerts par le programme d'aide aux patients concernant Glassia?

Pour toute question concernant le programme d'aide aux patients de Takeda, veuillez communiquer avec le fournisseur du programme OnePath :

Tél. : 1-844-691-7284

Fax : 1-844-951-7284

Courriel : support@onepathprogram.ca

Quelle quantité de produit sera fournie aux patients en une fois?

Les patients recevront généralement une quantité correspondant à trois mois d'utilisation de Glassia. Cette quantité pourra varier en fonction des circonstances (période d'essai, déplacement, etc.).

Les patients auront-ils à assumer des frais pour le médicament en cas d'approbation pour Glassia?

Non, les produits sont fournis sans frais aux patients (par le biais des laboratoires de médecine transfusionnelle et de Bayshore).

Comment les patients doivent-ils conserver le produit à domicile?

Selon la monographie de Glassia, le produit doit être conservé au réfrigérateur à une température allant de 2 °C à 8 °C et ne doit pas être congelé.



Y a-t-il des différences entre Prolastin-C et Glassia?

Le principe actif dans Glassia et dans Prolastin-C est un inhibiteur de l'alpha1-protéinase issu de mélange de plasma humain. Les deux produits sont approuvés par Santé Canada et sont considérés équivalents sur le plan thérapeutique.

Les patients recevant actuellement Prolastin-C (financé par le gouvernement) devront-ils passer à un traitement par Glassia?

Oui. Les patients qui reçoivent actuellement le produit financé par le gouvernement Prolastin-C et qui répondent aux critères d'admissibilité devront passer à Glassia.

Ce changement de traitement entraînera-t-il une pause dans le traitement?

Non, aucune pause dans le traitement n'est prévue pour le passage de Prolastin-C à Glassia.

Comment la Société canadienne du sang assure-t-elle la protection des renseignements personnels de santé?

La Société canadienne du sang fournit sur son site une déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes pour les patients désignés, disponible ici : [Déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes \(patients désignés\) \(sang.ca\)](#).

Pour les patients de l'Alberta recevant les produits par le biais de Bayshore Pharmacy, la pharmacie obtiendra leur consentement concernant le partage des données relatives à la distribution du produit avec la Société canadienne du sang (déclaration écrite ou attestation du fournisseur de soins de santé).

Pour toute question concernant votre santé respiratoire ou des examens correspondants, veuillez communiquer avec votre pneumologue ou votre fournisseur de soins primaires.

Centres médicaux et médecins cliniciens

Y a-t-il des différences pertinentes sur le plan clinique entre Glassia et Prolastin-C?

Dans le cadre de son évaluation, l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé a examiné un essai de non-infériorité comparant Glassia et Prolastin-C. Cet essai a démontré la non-infériorité de Glassia et établi qu'aucune différence entre les deux produits ne pouvait être revendiquée. Prolastin-C et Glassia sont considérés comme comparables sur la base des avis d'experts et de l'essai de non-infériorité.

Quels sont les critères d'admissibilité pour Glassia?

Glassia pourra être commandé pour des patients adultes présentant un déficit grave en IA1-P ainsi que des signes cliniques d'emphysème et qui répondent aux critères suivants* :

- Le pneumologue a confirmé le diagnostic de déficit grave en IA1-P ainsi que des signes cliniques d'emphysème et a indiqué que le traitement par un produit à base d'IA1-P serait bénéfique au patient.
- Déficit en IA1-P, défini par une concentration sérique d'IA1-P $< 11 \mu\text{mol/l}$ ou $< 57 \text{ mg/dl}$ avant le début du traitement.
- Signes cliniques d'obstruction (VEMS $< 80 \%$).
- Patient non-fumeur depuis au moins six mois.
- Patient n'ayant pas reçu de greffe pulmonaire.

* Les critères sont basés sur les recommandations de l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé.

Veuillez adresser vos questions concernant l'admissibilité à SAPPRPRequests@blood.ca.

Comment les médecins prescripteurs demandent-ils l'accès à Glassia pour leurs patients?

Glassia figurant sur la liste des protéines plasmatiques et produits connexes assujettis à des critères d'admissibilité, les médecins prescripteurs doivent utiliser le formulaire *Demande de protéines plasmatiques pour un patient désigné* et l'envoyer à SAPPRPRequests@blood.ca. Ils doivent également transmettre à leurs patients la *Déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes (patients désignés)*.

Le formulaire *Demande de protéines plasmatiques pour un patient désigné* se trouve dans la section [Formulaires](#) de notre site Web, sous le centre de distribution approprié.



Une liste de vérification récapitulant les étapes requises et les coordonnées des personnes-ressources figure à la fin de ce document.

Comment les médecins prescripteurs seront-ils informés de l'approbation du patient et du contrat du patient désigné?

En cas d'approbation d'une demande, un contrat de patient désigné sera créé. La personne-ressource indiquée sur le formulaire de demande sera avisée et informée des détails du contrat (numéro, nom du produit, quantités approuvées, date d'expiration, etc.).

Comment pourra-t-on commander Glassia auprès de la Société canadienne du sang?

Les laboratoires de médecine transfusionnelle et Bayshore Pharmacy (pour les patients résidant en Alberta) pourront commander Glassia à la Société canadienne du sang en utilisant le numéro de contrat des patients. Les commandes pourront être passées sur le portail de commande en ligne ou transmises par fax au centre régional de distribution de la Société canadienne du sang.

Comment les patients seront-ils inscrits au programme d'aide aux patients?

Les médecins prescripteurs peuvent inscrire leurs patients en soumettant le formulaire correspondant au programme d'aide aux patients de Takeda (OnePath). Pour toute question concernant le programme, veuillez communiquer avec le personnel de OnePath :

Tél. : 1-844-691-7284

Fax : 1-844-951-7284

Courriel : support@onepathprogram.ca

Y a-t-il d'autres exigences pour avoir accès à Glassia par le biais de Bayshore en Alberta?

Se reporter à la section ci-dessous sur le projet pilote de modernisation de la distribution en Alberta pour des renseignements détaillés.

Comment la Société canadienne du sang assure-t-elle la protection des renseignements personnels de santé des patients?

La *Déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes (patients désignés)* a été établie afin d'informer les patients sur les renseignements personnels recueillis, les objectifs de ce recueil et les modalités d'utilisation, de divulgation et de conservation des données par la Société canadienne du sang. La déclaration est disponible ici : [Déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes \(patients désignés\)](#). La déclaration de confidentialité s'applique à tous les patients recevant des



protéines plasmatiques et des produits connexes via le programme de contrat de patient désigné de la Société canadienne du sang.

Les détails concernant la gestion des renseignements personnels dans le cadre du projet pilote de modernisation de la distribution en Alberta sont fournis dans la section pertinente ci-après.



Laboratoires de médecine transfusionnelle

Où peut-on trouver la Lettre aux clients indiquant les éléments clés concernant Glassia devant être saisis dans les systèmes d'information des hôpitaux et laboratoires?

La [lettre aux clients 2024-04](#) précise les éléments clés à connaître sur Glassia qui doivent être saisis dans les systèmes d'information des hôpitaux et laboratoires.

Quels sont les renseignements détaillés sur le produit, notamment modalités de conservation et dimensions de l'emballage?

Selon la monographie de Glassia :

- Chaque boîte de Glassia contient un flacon à usage unique, qui renferme environ 1 gramme d'IA1-P fonctionnel dans 50 ml de solution.
- Laisser le flacon dans la boîte jusqu'au moment de l'emploi. Conserver Glassia entre 2 °C et 8 °C (entre 36 °F et 46 °F) et ne pas congeler. Une fois le flacon sorti du réfrigérateur, il peut être conservé à une température ambiante ne dépassant pas 25 °C (77 °F) pendant un maximum d'un mois.
- Glassia ne contient pas d'agents de conservation ni de latex. Ne pas utiliser le produit après la date de péremption qui figure sur l'étiquette.

Quelle est la durée de conservation au réfrigérateur de Glassia?

Selon Takeda, fabricant de Glassia, le produit est stable dans le cadre d'une conservation au réfrigérateur (entre 2 et 8 °C) pendant 36 mois à compter de la date de fabrication. Glassia ne doit pas être congelé.



Projet pilote de modernisation de la distribution en Alberta

Qu'est-ce que le projet pilote de modernisation de la distribution en Alberta?

La Société canadienne du sang a pour mandat d'approvisionner les hôpitaux canadiens (hors Québec) en protéines plasmatiques et en produits connexes (PPPC) afin que les médecins cliniciens et leurs patients puissent y avoir accès. Actuellement, les patients utilisant des produits à domicile les récupèrent en général à l'hôpital avant l'administration à domicile.

La Société canadienne du sang a lancé un programme pilote de livraison à domicile pour les patients admissibles en Alberta en s'appuyant sur une pharmacie spécialisée, Bayshore Pharmacy. Ce projet pilote vise à démontrer qu'il est possible de fournir des protéines plasmatiques et produits connexes à domicile, tout en renforçant l'accès de la Société canadienne du sang aux données sur l'utilisation des produits. L'obtention des données de Bayshore Pharmacy sur l'emploi des PPPC nous permettra de mieux contrôler l'accès à ces produits, la planification de la demande et la gestion des stocks.

Pourquoi le projet pilote n'est-il mené qu'en Alberta?

Ce projet pilote est déployé grâce au soutien financier du ministère de la Santé de l'Alberta.

Comment les patients approuvés pour Glassia seront-ils inclus dans le projet pilote en Alberta?

Le médecin prescripteur doit soumettre à la Société canadienne du sang le formulaire *Demande de protéines plasmatiques pour un patient désigné* à des fins d'examen. Si les critères sont satisfaits, la demande sera approuvée et un contrat de patient désigné sera créé par la Société canadienne du sang.

Bayshore Pharmacy fournira un formulaire pour l'inscription et le consentement du patient ainsi qu'un modèle d'ordonnance pour les médecins prescripteurs. Le formulaire d'inscription et l'ordonnance devront être transmis à Bayshore Pharmacy environ deux à trois semaines avant que le produit ne soit délivré au patient pour la première fois. Le formulaire d'inscription de Bayshore doit uniquement être envoyé avec la première ordonnance en vue d'inscrire le patient auprès de la pharmacie.

À qui les patients doivent-ils s'adresser en cas de problème?

Les patients doivent continuer de signaler toute préoccupation médicale à leur pneumologue ou fournisseur de soins primaires.



Les problèmes cliniques signalés directement à la pharmacie seront communiqués au médecin prescripteur/centre médical s'il y a lieu. Les patients doivent communiquer avec Bayshore Pharmacy pour toute question relative à la livraison ou à la qualité du produit.

Comment les patients pourront-ils contacter la pharmacie pour obtenir des renseignements?

Une fois que le médecin prescripteur/l'hôpital aura envoyé la prescription initiale à Bayshore Pharmacy, la pharmacie communiquera directement avec le patient pour lui donner d'autres renseignements. La trousse d'information fournie aux patients inclura les coordonnées de personnes-ressources.

Comment la Société canadienne du sang assure-t-elle la protection des renseignements personnels de santé?

Comme mentionné plus haut, la Société canadienne du sang fournit sur son site une déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes pour les patients désignés, applicable dans tout le pays (hors Québec) pour les patients recevant des protéines plasmatiques et produits connexes via le programme de contrat de patient désigné. Le document a été mis à jour pour refléter la communication des données à la pharmacie spécialisée dans le projet pilote. La déclaration est disponible ici : [Déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes \(patients désignés\)](#).

Bayshore Pharmacy a besoin du consentement exprès des patients pour partager les données relatives à la distribution du produit avec la Société canadienne du sang. Bayshore Pharmacy obtiendra le consentement des patients dans le cadre de leur formulaire d'inscription.

Quels sont les renseignements transmis par Bayshore Pharmacy à la Société canadienne du sang?

Les renseignements personnels communiqués à la Société canadienne du sang se limiteront aux informations liées à la distribution de Glassia. D'autres données personnelles requises par le pharmacien dans le cadre de la pratique de routine (p. ex. prise d'autres médicaments ou autres pathologies médicales) ne seront pas divulguées. Bayshore Pharmacy a rédigé une déclaration de confidentialité qui sera transmise aux patients afin de préciser le type de renseignements transmis.

Comment les renseignements personnels seront-ils communiqués entre la Société canadienne du sang et Bayshore Pharmacy pour ce projet pilote?

Des renseignements personnels seront partagés aux fins du projet pilote entre la Société canadienne du sang et la pharmacie spécialisée (Bayshore) via un site sécurisé géré par la



Société canadienne du sang. L'accès aux renseignements est basé sur le besoin de savoir et est restreint en fonction du privilège. Il est limité aux personnes habilitées par la Société canadienne du sang à examiner les données d'admissibilité, à téléverser et/ou évaluer les données relatives à la distribution du produit et à fournir un soutien technique. En cas de départ ou de changement de rôle, l'accès sera révoqué.

Le contrat de la Société canadienne du sang avec Bayshore Pharmacy prévoit que Bayshore Pharmacy protège les données personnelles conformément à la législation applicable.

Comment et où les ordonnances de Glassia seront-elles envoyées en Alberta?

Les ordonnances seront directement envoyées à Bayshore Pharmacy en utilisant un numéro de fax dédié : 1-855-307-2929. Les ordonnances Connect Care pourront également être transmises par voie électronique à ce numéro.

Bayshore Pharmacy surveillera-t-elle l'observance du patient au traitement prescrit? Si oui, de quelle façon?

Oui, le personnel de la pharmacie assurera un suivi proactif des renouvellements d'ordonnance prévus et communiquera avec les patients à l'avance (deux à trois semaines) afin de confirmer quand ils auront besoin du produit et de vérifier l'observance du traitement. Le personnel contactera le médecin prescripteur/le centre médical au besoin s'il constate un problème.

Les banques de sang en Alberta devront-elles parfois passer une commande de Glassia?

Dans certains cas, les banques de sang pourraient devoir commander Glassia (p. ex. patient hospitalisé n'ayant pas le produit chez lui, personne sans domicile fixe). Elles devront alors envoyer un courriel à la Société canadienne du sang à l'adresse SAPPRPRequests@blood.ca afin de préciser la situation et de mettre à jour le contrat, le cas échéant. La Société canadienne du sang coordonnera la communication entre l'hôpital, la banque de sang et le centre de distribution afin que tous les intervenants sachent que la banque de sang commandera Glassia pour ce contrat.

Que se passe-t-il si un patient demande un renouvellement d'ordonnance à la dernière minute alors qu'il n'a plus de produit?

L'objectif est de limiter autant que possible les demandes tardives de renouvellement d'ordonnance en assurant un suivi proactif des renouvellements à venir et en contactant les patients à l'avance. Il y aura un délai de traitement minimum pour les demandes, probablement d'au moins plusieurs jours ouvrables (pour tenir compte de la commande et de l'organisation de la livraison).



**Société
canadienne
du sang**

SANG
PLASMA
CELLULES SOUCHES
ORGANES
ET TISSUS

Déploiement de Glassia : foire aux questions

Février 2024

En cas de demande de renouvellement de dernière minute, les hôpitaux doivent appeler Bayshore Pharmacy au 1-855-430-0730 afin de les avertir du caractère urgent et de garantir que la commande est traitée en priorité.

À qui les hôpitaux peuvent-ils s'adresser au sein de la pharmacie spécialisée en cas de questions ou de problèmes?

Les hôpitaux peuvent communiquer avec le personnel de Bayshore Pharmacy :

Tél. : 1-855-430-0730

Fax : 1-855-307-2929

Courriel : bsrxab@bayshore.ca

Modalités d'accès à Glassia par le biais des laboratoires de médecine transfusionnelle (banques de sang)

Liste de vérification de la procédure

☒	Étapes d'accès à Glassia
☐	1. Demande d'admissibilité du patient ✓ Remplir le formulaire <i>Demande de protéines plasmatiques pour un patient désigné</i>, disponible dans la section Formulaires sur le site Web, sous le centre de distribution correspondant. ✓ Transmettre le formulaire par courriel à SAPPRPRequests@blood.ca ou par fax à votre centre régional de distribution. ✓ Fournir au patient la Déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes (patients désignés).
☐	2. Réception de la confirmation d'admissibilité du patient ✓ En cas d'approbation du patient, la Société canadienne du sang enverra un courriel de notification contenant le <u>numéro de contrat</u> du patient à la personne-ressource du centre médical précisée sur le formulaire de demande. ✓ Consigner le numéro de contrat et la date d'expiration.
☐	3. Inscription du patient à OnePath, le programme d'aide aux patients de Takeda ✓ Remplir et soumettre le formulaire d'inscription au programme OnePath, y compris l'ordonnance de perfusion. ✓ OnePath organisera les rendez-vous pour la perfusion avec Innomar. ✓ Coordonnées du programme OnePath : Tél. : 1-844-691-7284 Fax : 1-844-951-7284 Courriel : support@onepathprogram.ca
☐	4. Ordonnance/commande de Glassia ✓ L'ordonnance/la commande de Glassia doit être adressée au laboratoire de médecine transfusionnelle (banque de sang) où le patient récupérera le produit. ✓ Veuillez leur indiquer le numéro de contrat du patient afin de faciliter la commande.

Modalités d'accès à Glassia en Alberta

Liste de vérification de la procédure

☒	Étapes d'accès à Glassia
☐	1. Demande d'admissibilité du patient ✓ Remplir le formulaire <i>Demande de protéines plasmatiques pour un patient désigné</i>, disponible dans la section Formulaires sur le site Web, sous le centre de distribution correspondant. ✓ Transmettre le formulaire par courriel à SAPPRPRequests@blood.ca ou par fax à votre centre régional de distribution. ✓ Fournir au patient la Déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes (patients désignés).
☐	2. Réception de la confirmation d'admissibilité du patient ✓ En cas d'approbation du patient, la Société canadienne du sang enverra un courriel de notification contenant le <u>numéro de contrat</u> du patient à la personne-ressource du centre médical précisée sur le formulaire de demande. ✓ Consigner le numéro de contrat et la date d'expiration.
☐	3. Inscription du patient à OnePath, le programme d'aide aux patients de Takeda ✓ Remplir et soumettre le formulaire d'inscription au programme OnePath, y compris l'ordonnance de perfusion. ✓ OnePath organisera les rendez-vous pour la perfusion avec Innomar. ✓ Coordonnées du programme OnePath : Tél. : 1-844-691-7284 Fax : 1-844-951-7284 Courriel : support@onepathprogram.ca
☐	4. Inscription du patient auprès de Bayshore Pharmacy ✓ Remplir et soumettre le formulaire pour Bayshore Pharmacy. ✓ Coordonnées de Bayshore Pharmacy : Tél. : 1-855-430-0730 Fax : 1-855-307-2929 Courriel : bsrxab@bayshore.ca



☐	5. Ordonnance de Glassia ✓ Les ordonnances de Glassia peuvent être envoyées par fax virtuel à Bayshore Pharmacy au 1-855-307-2929 dans le cadre de votre dossier médical électronique. ✓ Il est également possible d'utiliser le modèle d'ordonnance de Glassia et de l'envoyer par fax à Bayshore Pharmacy au 1-855-307-2929.
--------------------------	--